



Diplôme d'Etat

Educateur de Jeunes Enfants

Durée
3 ans

Niveau
6 - Bac + 3

Lieu de formation
Brest

Rentrée
Septembre

En apprentissage

Cours théoriques
env 44 semaines - 1517 h

Stage hors établissement employeur
8 semaines

Le métier

L'**éditeur de jeunes enfants** est un **travailleur social spécialiste de la petite enfance**. Ses fonctions se situent à trois niveaux : **prévention, éducation, coordination**.

Son objectif est de **favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants de 0 à 7 ans**, en stimulant leur développement dans un environnement bienveillant. Il s'attache à **favoriser le développement global et harmonieux des enfants** en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques, en adaptant ses interventions à leurs besoins spécifiques. En créant un environnement riche et motivant, il **contribute à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale**.

L'**éditeur de jeunes enfants** participe à la **coordination des actions éducatives** autour du parcours de l'enfant, en travaillant **en équipe pluridisciplinaire**. Il **collabore étroitement avec les familles et les professionnels** des secteurs social, médico-social et sanitaire de son territoire d'intervention.

Il **contribute aussi à l'évolution du secteur** en proposant des actions innovantes, notamment pour les enfants en situation de handicap, et mène des actions de prévention dans le domaine de la petite enfance.

Lieux de travail

- Maisons d'Enfants à Caractère Social et pouponnière du secteur public (département)
- Crèches et multi-accueils du secteur public (communes, communautés de communes)
- Crèches et micro-crèches privées, Crèches inter-entreprise
- Relais petite enfance, relais assistants maternels
- Hôpitaux, Etablissements d'accueil mères-enfants

La formation

4 blocs de compétences

- Concevoir et conduire un accompagnement socio-éducatif dans l'intérêt des jeunes enfants et de leur famille
- Favoriser et soutenir le développement harmonieux et l'épanouissement du jeune enfant
- S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale
- S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

Référentiel sur www.arfass.org

Les conditions d'accès

- Être **titulaire d'un Bac ou d'un diplôme de niveau équivalent** (niveau 4)
- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat
- Aucune limite d'âge** pour les **personnes reconnues travailleurs handicapés**
- L'apprenti doit s'être **acquitté de la Contribution Vie Etudiante et de Campus** (CVEC)
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**

Comment entrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Etre admis aux **épreuves d'admission** (Parcoursup ou sélection à la demande écrite de l'employeur)
- Trouver un **employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter le (la) **chargé(e) de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A **réception de ce document renseigné**, l'inscription est effective (dans la limite des places disponibles)
- A **la signature du contrat d'apprentissage**, l'inscription est définitive

Notre partenaire pédagogique



Le contrat d'apprentissage

■ Statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont **les mêmes** que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

■ Durée de la formation théorique

La durée de la formation théorique **ne peut être inférieure à 25 %** de la durée totale du contrat.

■ Période d'essai

La durée est de **45 jours**, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur.

■ Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est **celle qui s'applique dans l'entreprise**. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

■ Congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : **5 semaines par an**.



La rémunération de l'apprenti

La **rémunération** dépend :

- de l'**âge** de l'apprenti
- du **parcours précédent** de l'apprenti
- de la **branche professionnelle** de l'employeur
- de la **durée** du contrat

Code du travail	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	43 % SMIC	53 % SMIC *	100 % SMIC *
2ème année	51 % SMIC	61 % SMIC *	100 % SMIC *
3ème année	67 % SMIC	78 % SMIC *	100 % SMIC *

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti



Le maître d'apprentissage

■ Les conditions

Un maître d'apprentissage assure l'accompagnement de l'apprenti dans l'établissement.

Le maître d'apprentissage doit **posséder un Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants**.

Il doit également **justifier d'une année d'expérience professionnelle dans ce domaine**.

■ La formation de maître d'apprentissage

Le CFA de l'ARFASS propose une **formation de maître d'apprentissage**

Dates et lieux sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Formation MA

Réalisation CFA de l'ARFASS
Janvier 2026 - Document non contractuel

Charlotte GUEZENNEC

c.guezennec@arfass.org
06 70 63 82 37

Conditions sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Les aides financières

www.arfass.org

